

A la Une



L'Inspection du travail et des mines a une mission systématique, voire même universelle, mais territoriale, d'inspection du bien-être des travailleurs, c'est-à-dire :

- d'une part, de la relation et des conditions de travail, et
- de l'autre part, de la santé et de la sécurité des travailleurs au travail.

L'Inspection du travail et des mines est chargée notamment ...

[Lire la suite](#)

 Focus



Depuis octobre 2009, le Help Center de l'Inspection du Travail et des Mines est à votre disposition. Il s'agit d'un centre d'accueil téléphonique (247 76 200) ou électronique (helpcenter@itm.etat.lu) dont le but est d'apporter une réponse à toutes les questions en relation avec la sécurité et la santé sur le lieu de travail ainsi qu'avec le droit du travail que peuvent se poser salariés et entrepreneurs.

Nos inspecteurs et nos employés affectés à ce centre tenteront de répondre eux-mêmes à l'ensemble de vos questions. S'ils ne sont pas en mesure de le faire, ils vous mettront en contact avec une personne compétente qui s'occupera du traitement de votre dossier.

- [Emissions RTL – Helpcenter](#)
- [FAQ – Frequently Asked Questions – Foire aux questions](#)